

# ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

## Calendrier des réservations : Accueils de loisirs

		Centre de Toussaint : du 21/10/2019 au 31/10/2019	Centre de Noël : du 23/12/2019 au 27/12/2019	Centre d'Hiver : du 17/02/2020 au 28/02/2020	Centre de Pâques : du 14/04/2020 au 24/04/2020	Centre de Juillet : du 06/07/2020 au 24/07/2020	Centre d'Août : du 17/08/2020 au 28/08/2020	
<b>Réservation et règlement Via le Portail Famille</b>	<b>Période d'inscription en ligne :</b>	Lundi 16/09/2019 au Dimanche 22/09/2019	Lundi 18/11/2019 au Dimanche 24/11/2019	Lundi 13/01/2020 au Dimanche 19/01/2020	Lundi 09/03/2020 au Dimanche 15/03/2020	Lundi 11/05/2020 au Mercredi 20/05/2020	Lundi 11/05/2020 au Mercredi 20/05/2020	
	<b>Période de règlement en ligne :</b>	Par CB :	Lundi 23/09/2019 au Vendredi 27/09/2019	Lundi 25/11/2019 au Vendredi 29/11/2019	Lundi 20/01/2020 au Vendredi 24/01/2020	Lundi 16/03/2020 au Vendredi 20/03/2020	Lundi 11/05/2020 au Mercredi 20/05/2020	Lundi 11/05/2020 au Vendredi 19/06/2020
		Prélèvement :	Début Octobre	Début Décembre	Début Février	Fin Mars	Début Juin	Début Juillet
<b>Réservation et règlement au Service Comptabilité</b>	<b>Période d'inscription et de règlement au service :</b>	Par CB, Espèce, Chèque Bancaire, CESU et Vacances* :	Lundi 23/09/2019 au Vendredi 27/09/2019	Lundi 25/11/2019 au Vendredi 29/11/2019	Lundi 20/01/2020 au Vendredi 24/01/2020	Lundi 16/03/2020 au Vendredi 20/03/2020	Lundi 11/05/2020 au Mercredi 20/05/2020	Incription du 11/05/20 au 20/05/20. Règlement du 11/05/20 au 19/06/20
		Prélèvement :	Début Octobre	Début Décembre	Début Février	Fin Mars	Début Juin	Début Juillet

**Attention :** Les périodes d'inscriptions et de règlements sont données à titre indicatifs. Elles sont susceptible d'être modifiées. Les périodes indiquées sur les fiches d'inscriptions feront foi.

. Chaque famille ayant renseigné son adresse mail sera averti des périodes d'inscription par mail.

**Information Portail Famille :** . Une fois les périodes d'inscriptions terminées, il n'est plus possible de réserver via le portail famille. Vous devrez impérativement faire l'inscription au service comptabilité. Une majoration de 5% du montant global sera appliquée pour toute inscription en dehors des périodes d'inscriptions, plus une majoration de 50 centimes par repas. Une majoration de 10% du montant global sera appliquée lorsque l'inscription sera effectuée à partir du 1er jour de centre, plus une majoration de 50 centimes par repas.

. Concernant les absences, un certificat médical sera réclamé pour toute demande de remboursement. Un jour de carence sera déduit.

\* Chèque CESU pour les garderies et centres des enfants de moins de 6 ans, hors repas.